Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 040-214003139-20250415-2025_D2-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 22
Dates de convocation : 1er et 9 avril 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 avril 2025
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS, BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme GARBAY (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Etaient excusés : Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARBAY), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. FAUVEL).

Était absent : M. DELAS

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D
Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2025– Vote du budget primitif

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2025.

Le budget annexe Régie Fêtes et Animations s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 91 597.30 € pour 2025. Il est précisé que le conseil d'exploitation de la régie a donné un avis favorable.

COLLECTIVITE TARTAS - TARTAS - REGIE DES FETES ET ANIMATIONS - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	91 597,30	78 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 097,30
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	91 597,30	91 597,30
	TOTAL DU BUDGET (4)	91 597,30	91 597,30

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 040-214003139-20250415-2025_D2-DE

Il est proposé à notre assemblée, sur proposition du Conseil d'exploitation de la régie Municipale des fêtes et animations d'adopter le projet de budget 2025.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 4 abstentions

DONNE un avis favorable au projet de budget 2025.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

VILLE DE TARTAS LANDES - 40400

Paul DARRIBEYROS

Le Maire,

VILLE DE TARTAS LANDES - 40400

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.